

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité \* Travail \* Progrès**

-==--==--



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO**

-==--==--

**Discours de Madame Arlette SOUDAN-NONAUT,  
Ministre de l'Environnement, du Développement  
durable et du Bassin du Congo à la cérémonie  
d'ouverture de l'atelier national de lancement du  
processus de validation de la Contribution  
Déterminée au niveau National (CDN) révisée de la  
République du Congo**

-==--==--

Brazzaville, le 18 Mai 2021

**Monsieur le Représentant Résident du PNUD ;**

**Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais avant tout vous remercier d’avoir accepté notre invitation à participer à cet important atelier qui marque le lancement de l’étape finale du processus de consultation des parties prenantes et de rédaction de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée de la République du Congo.

L’atelier de validation des documents de la CDN révisée de la République du Congo, se tient en mode présentiel avec vous qui avez fait le déplacement pour être dans cette salle et aussi en mode visio-conférence, avec les délégués et partenaires qui sont à l’intérieur et à l’extérieur du pays.

C’est une disposition particulière que nous avons prise pour respecter les directives du Gouvernement, édictées dans l’observation des règles barrières à la COVID 19.

**Mesdames et Messieurs,**

La révision de la CDN de la République du Congo intervient dans un contexte bien précis, caractérisé par la signature de deux documents fondamentaux, qui démontrent le haut niveau d’engagement politique de la République du Congo.

Le premier document concerne l’Accord de Paris sur le Climat, qui a connu la participation très active de Son Excellence, Monsieur **Denis SASSOU-NGUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l’Etat, lors

des travaux de la COP 21 en Décembre 2015 à Paris en France. Vous savez tous que le Gouvernement a signé cet Accord en Avril 2016 et l'Assemblée Nationale et le Sénat l'ont ratifié en Décembre 2016.

Le deuxième document concerne la Lettre d'Intention portant sur l'établissement d'un partenariat de long terme visant la réalisation du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), signée par les Chefs d'Etat du Congo et de la France en Septembre 2019.

L'Accord de Paris sur le Climat de décembre 2015, engage les pays à soumettre de nouveau leur CDN révisée au plus tard en Décembre 2020. L'article 4 de cet Accord souligne l'intérêt pour chaque pays de relever le niveau d'ambition de sa CDN.

Dans le cadre de la lettre d'intention du CAFI, le Chef de l'Etat, au nom de la République du Congo, a exprimé sa volonté d'œuvrer pour le développement durable par la promotion d'une économie verte et d'une conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers. A ce titre, il a engagé le pays à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), notamment celles en provenance du secteur de « l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie » et à réviser la CDN de la République du Congo au plus tard en Décembre 2020.

La pandémie de la COVID-19 qui constitue un cas de force majeure a fait que la République du Congo, comme la plupart des pays de la planète n'a pas été en mesure de soumettre sa CDN en Décembre 2020.

Nous sommes encore dans les délais. La COP 26 prévue à Glasgow du 1<sup>er</sup> au 12 Novembre 2021, laisse encore aux pays 5 voire 6 mois, pour soumettre leur CDN.

L'atelier de validation qui s'ouvre ce jour 18 Mai 2021, démontre que la République du Congo reste dans les délais et sortira une CDN révisée de haute qualité qui a fait l'objet d'un débat participatif impliquant le Gouvernement, les acteurs non étatiques et nos partenaires. C'est en cela que je vous exhorte à tout mettre en œuvre pour apporter toute votre expertise dans la consolidation des documents soumis à votre examen.

Je saisis cette occasion pour remercier le PNUD, qui en collaboration avec ses partenaires, a apporté l'appui financier et technique nécessaire à la conduite de cet important processus de révision de notre CDN.

Je félicite aussi l'équipe des consultants et toutes les parties prenantes qui ont concouru à la structuration des documents que nous allons examiner et valider dans le cadre de cet atelier. Cette structuration qui a tenu compte des circonstances nationales, a pris en compte les préoccupations majeures du pays en matière de changements climatiques, notamment : l'atténuation, l'adaptation, le dispositif institutionnel et le renforcement des capacités et le financement.

### **Mesdames et Messieurs,**

La CDN de 2021 à la différence de celle de 2015, s'est réalisée dans un contexte caractérisé par la crise économique avec la baisse drastique des prix des matières premières et la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Elle a connu la participation effective des parties

prenantes aussi bien étatiques que non étatiques et des partenaires techniques et financiers.

En dépit de ces crises sans précédent, qui réduisent drastiquement les capacités financières du pays, nous avons donné une orientation claire aux consultants de tenir compte de l'engagement du Gouvernement à rehausser l'ambition nationale en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, tout en veillant à ce que cet engagement ne compromette pas le développement socio-économique du pays.

Les consultations entamées dans le cadre de la CDN révisée ont mis en évidence le renforcement de la volonté politique et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, l'évaluation des besoins de renforcement des capacités institutionnelles, l'alignement et l'actualisation des objectifs, politiques et mesures en place, pour rehausser la portée des engagements et aligner les actions de la CDN sur les objectifs de développement durable. Elles ont aussi mis en évidence l'intégration de nouveaux secteurs émergents émetteurs de gaz à effet de serre, l'évaluation des coûts et possibilités d'investissement pour estimer les coûts des activités et mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que le suivi des progrès et le renforcement de la transparence.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais vous rappeler que la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), souligne dans son préambule que « les mesures prises pour parer aux changements climatiques doivent être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste, compte tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en

développement, à savoir une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté ».

Je voudrais aussi vous rappeler que l'Accord de Paris sur le Climat souligne dans son préambule, que les pays doivent lorsqu'ils prennent des mesures pour faire face aux changements climatiques, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations ».

Je vous invite donc à analyser et à bien vous approprier les scénarios que propose la CDN révisée, notamment : le scénario conditionnel, basé sur les appuis technologiques et financiers extérieurs et le scénario inconditionnel ou non conditionnel, basé sur les apports internes du pays, lequel est cohérent avec l'agenda des objectifs du développement durable et le Plan d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

### **Mesdames et Messieurs,**

Son Excellence, Monsieur **Denis SASSOU-NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat a dit dans son discours d'investiture du 16 Avril 2021, je cite :

« Mon engagement pour les 5 prochaines années est de donner au Congo la dimension mondiale qu'il mérite en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ».

La CDN révisée nous donne l'occasion de présenter à la communauté internationale notre volonté de réduire les émissions des gaz à effet de serre et nos besoins en matière de financement et de technologie.

Je compte sur votre expertise habituelle pour examiner et évaluer les activités mises en œuvre dans le cadre de la CDN révisée.

Tout en vous exhortant à observer les règles barrières édictées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, je déclare ouvert les travaux de l'atelier national de l'étape finale du processus de validation des documents de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée de la République du Congo.

Je vous remercie.

**Arlette SOUDAN-NONAUT**